



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge tenue le mercredi 13 août 2025 et se déroulant à la salle du Conseil municipal située au 53 rue des Pionniers à La Macaza

Sont présents et formant quorum:

M. Michel Chouinard, maire de la Municipalité de Lac-Saguay et président de la RSSIVR
M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza
M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge

Sont également présents:

M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
Mme Marilou Demers, agente administrative de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
M. Claude Paradis, conseiller de la Ville de Rivière-Rouge

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge est ouverte à 10 h 30.

2025-08-13/294

2 - ADOPTION ORDRE DU JOUR

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2025;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Adoption de l'entente visant à confier à la RSSIVR la gestion de la formation de l'ENPQ pour la RIDM, le SSI Mont-Tremblant et la municipalité de Labelle;
6. Adoption du règlement numéro 2025-01 décrétant l'octroi d'un contrat à l'Arsenal / Thibault et Associés pour l'achat d'un camion de type autopompe-citerne pour un montant de 848 156 \$;
7. Adoption de la modification des règles d'accès au fonds de Santé au travail;
8. Acceptation de la démission du lieutenant Joey Ouellette;
9. Confirmation d'embauche du Capitaine logistique Jean-David L'Heureux;
10. Embauche de deux nouveaux pompiers;
11. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : M. Yves Bélanger
Et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉE



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

2025-08-13/295

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025

Il est proposé par : M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 JUIN 2025 soit adopté, comme préparé par M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE

2025-08-13/296

4 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont tous reçu la copie des relevés bancaires et Visa pour les frais payés durant les mois de JUIN et JUILLET 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yves Bélanger

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de JUIN et JUILLET 2025.

ADOPTÉE

2025-08-13/297

5 - ADOPTION DE L'ENTENTE VISANT À CONFIER À LA RSSIVR LA GESTION DE LA FORMATION DE L'ENPQ POUR LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS, LE SSI MONT-TREMBLANT ET LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

CONSIDÉRANT que les services de sécurité incendie de Mont-Tremblant, la RIDM et la municipalité de Labelle se retrouvaient sans gestionnaire attitré pour l'organisation des formations dispensées par l'ENPQ;

CONSIDÉRANT que suite à une rencontre avec la RSSIVR, les services ont accepté de confier à la RSSIVR, la gestion de formation, offrant ainsi une opportunité de revenus et de renforcement de sa réputation en tant que centre d'enseignement reconnu.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'entente visant à confier la gestion de la formation de l'ENPQ pour la Régie incendie des Monts, le SSI de Mont-Tremblant et la municipalité de Labelle.

ADOPTÉE

2025-08-13/298

6 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01 DÉCRÉTANT L'OCTROI D'UN CONTRAT À L'ARSENAL / THIBAUT ET ASSOCIÉS POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE TYPE AUTOPOMPE-CITERNE POUR UN MONTANT DE 848 156 \$

CONSIDÉRANT l'âge avancé (1999) et les frais mensuels élevés du présent camion # 617 à la caserne # 17 (La Macaza);



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT que ce camion (1999) n'est plus reconnu comme un camion de première intervention par l'Ordre des assureurs;

CONSIDÉRANT le contexte économique instable avec certains fournisseurs de camions américains (tarifs douaniers);

CONSIDÉRANT que le devis prévoit que le paiement doit être effectué lors de la réception du camion;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un camion incendie doit être effectué via un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yves Bélanger

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro règlement 2025-01, décrétant l'octroi d'un contrat à L'Arsenal / Thibault et Associés pour l'achat d'un camion de type autopompe-citerne pour un montant de 848 156 \$.

ADOPTÉE

2025-08-13/299

7 - ADOPTION DE LA MODIFICATION DES RÈGLES D'ACCÈS AU FONDS DE SANTÉ

CONSIDÉRANT qu'un pourcentage du fonds de Santé sera accessible aux employés déjà couverts par leur partenaire;

CONSIDÉRANT que le fonds sera attribué au prorata pour les employés à temps partiel et deviendra un avantage négociable individuellement;

CONSIDÉRANT que les changements peuvent être appliqués dès l'adoption de la modification, permettant ainsi aux employés éligibles de bénéficier du Fonds de santé selon le prorata restant de l'année 2025.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter les modifications des règles d'accès au Fonds de santé.

ADOPTÉE

2025-08-13/300

8 - ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU LIEUTENANT JOEY OUELLETTE

CONSIDÉRANT que M. Joey Ouellette a offert sa démission à titre de lieutenant à la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge le 4 août 2025 après 8 ans de loyaux services pour le service incendie de la région;

CONSIDÉRANT que la RSSIVR désire remercier M. Ouellette pour toutes ses années de dévouement et d'implication.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yves Bélanger

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la démission de M. Joey Ouellette en date du 4 août 2025.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

ADOPTÉE

2025-08-13/301

9 - CONFIRMATION D'EMBAUCHE DU CAPITAINE LOGISTIQUE JEAN-DAVID L'HEUREUX

CONSIDÉRANT que le capitaine logistique Jean-David L'Heureux a terminé avec succès sa période de probation de 6 mois

CONSIDÉRANT que ses compétences sont jugées adéquates dans l'exercice de ses fonctions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De confirmer l'embauche à temps plein (35 heures par semaine) du capitaine logistique Jean-David L'Heureux.

ADOPTÉE

2025-08-13/302

10 - EMBAUCHE DE DEUX NOUVEAUX POMPIERS

CONSIDÉRANT que les besoins opérationnels de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge sont en constantes évolution.

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager des pompiers nous permettant d'atteindre nos obligations relatives au Schéma de couverture de risque incendie.

CONSIDÉRANT qu'un des candidats qui ne possède pas la formation de Pompier 1 s'engage à suivre la formation requise

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yves Bélanger

Et résolu à l'unanimité.

D'autoriser l'embauche à titre de pompiers à temps partiel de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, de M. Alexandre Morin #1544 / échelon 2 et de M. David Jolicoeur #1652 / échelon 1, à compter du 13 août 2025, lesquels pompiers étant assujettis à une période de probation d'un an à compter de la date d'embauche et rémunérés aux conditions établies selon la politique de travail entrée en vigueur.

ADOPTÉE

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du président de l'assemblée, M. Chouinard la séance est levée à 10 h 40.

M. Michel Chouinard
PRÉSIDENT

M. Sylvain Charette
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER